



LE CONTRÔLE DES CIRCULAIRES; UN LEVIER INCONTOURNABLE VERS UNE VILLE ZÉRO DÉCHET

Déposé dans le cadre de la consultation publique sur le contrôle des circulaires

Octobre 2019



Image par Wolfgang Eckert de Pixabay

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE3

Descriptif d'Équiterre 3

Biographie d'Amélie Côté, experte consultée pour le présent mémoire 3

Pertinence de l'intervention 4

Faire du contexte actuel un levier de changement 5

LA RÉDUCTION À LA SOURCE8

Recommandation 1 : Employer le mécanisme d'adhésion de type « opt-in » pour la livraison des
circulaires 10

Recommandation 2 : Réduction des emballages et alternatives de distribution..... 11

Recommandation 3 : Appliquer fermement le règlement 12

CONCLUSION 13

MISE EN CONTEXTE

Descriptif d'Équiterre

Équiterre s'est donné pour mission de proposer des solutions concrètes pour accélérer la transition vers une société où les citoyens, les organisations et les gouvernements font des choix écologiques qui sont également sains et équitables. Très préoccupé par le phénomène des changements climatiques, Équiterre a développé au cours des années une expertise importante en matière de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Équiterre compte 27 000 membres qui lui procurent plus de 50 % de son financement et plus de 100 000 sympathisants qui participent à ses actions. L'organisme a fêté ses 25 années d'existence en 2018 et possède des bureaux à Montréal, Québec et Ottawa où travaillent une cinquantaine d'employés. Il influence les politiques publiques fédérales et québécoises en environnement et en lutte aux changements climatiques. Son siège social est situé dans la Maison du développement durable à Montréal, un bâtiment écologique exemplaire qu'il a contribué à mettre sur pied.

Biographie d'Amélie Côté, experte consultée pour le présent mémoire

Amélie Côté œuvre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles depuis plus de 10 ans. Détentrice d'un baccalauréat en gestion publique, profil administration municipale et d'une maîtrise en environnement. Son expérience au sein d'organismes environnementaux et de la fonction publique québécoise en tant que conseillère en gestion des matières résiduelles au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lui ont permis de développer de solides connaissances au sujet de la gestion des matières recyclables et compostables et des enjeux politiques et environnementaux y étant liés.

Au sein des forums jeunesse régionaux et à titre de vice-présidente de Citoyenneté jeunesse en 2017-2018, elle s'est particulièrement intéressée à la participation citoyenne des jeunes et à la place des femmes au sein des milieux décisionnels.

Depuis 2015, elle accompagne des organisations pour les aider à mettre en œuvre des solutions d'optimisation de gestion des matières résiduelles. En 2019, elle a cofondé la coopérative de travailleuses Incita, ayant comme mission d'accompagner et d'outiller les organisations et les citoyen(ne)s dans des transitions zéro déchet. La mobilisation est au cœur de sa démarche et elle propose qu'elle soit partie prenante du processus afin de définir des actions porteuses et contribuer à mettre en marche la transition écologique.

Pertinence de l'intervention

Équiterre œuvre depuis près de 25 ans à promouvoir la consommation responsable. L'organisation a fait rayonner de multiples solutions auprès du public sur des enjeux allant du commerce équitable ou de la formule des paniers bio aux voitures électriques. Préoccupé par la surconsommation qui compromet les efforts de transition vers une économie sobre en carbone, Équiterre s'est engagé, dans son plan stratégique 2017-2020, à travailler notamment sur la lutte contre l'obsolescence des produits de consommation. Cette surconsommation entraîne des impacts non négligeables sur l'environnement, sur la santé et sur notre économie. Ainsi, l'organisme a publié en 2018, la première étude¹ pancanadienne sur l'obsolescence et le comportement de remplacement rapide d'appareils électroniques et électroménagers (AEE) des consommateurs canadiens. L'étude apporte un éclairage actuel sur la compréhension qu'ont les Canadiens du phénomène d'obsolescence, sur les causes du remplacement rapide d'AEE et sur les pistes de solutions concrètes pour augmenter leur durée de vie, qui visent les citoyens, les entreprises et les autorités publiques.

Dans un souci d'exemplarité, les activités d'Équiterre sont examinées et reflètent dans la mesure du possible, les meilleures pratiques en matière d'écoresponsabilité. À titre d'exemple, la course Changer le monde, est le seul événement sportif d'envergure 100 % écoresponsable et zéro déchet. Cette année, 1 200 personnes ont été sensibilisées au fait qu'il est possible d'organiser ce type d'événement tout en respectant l'environnement. En 2016, l'organisme publiait un guide sur les courses écoresponsables afin de partager les meilleures pratiques destinées aux organisateurs d'autres courses et événements sportifs. À l'été 2019, une entente entre Équiterre, le Conseil Québécois des événements écoresponsables le Marathon de Montréal fut conclu afin de réaliser l'engagement du Marathon International Oasis de Montréal de devenir un événement écoresponsable et zéro déchet.

L'organisme s'intéresse aussi, dans une perspective de réduction à la source et d'économie circulaire, aux enjeux liés à la gestion des matières résiduelles (GMR) au Québec. Par le biais d'une pétition actuellement en ligne², Équiterre et ses partenaires tentent d'accentuer la pression sur le gouvernement du Québec afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour détourner les contenants de verre, de plastique et les canettes en aluminium de la collecte sélective au profit de la consigne en commençant sans délai par les bouteilles vendues par la SAQ. À ce jour, plus de 21 250 personnes ont signé la pétition. L'organisme a également déposé un mémoire dans le cadre du mandat d'initiative sur les enjeux de

¹ Équiterre (2018). Obsolescence des appareils électroménagers et électroniques : Quel rôle pour le consommateur? http://equiterre.org/sites/fichiers/fr_rapportobsolescence_equiterremai2018.pdf

² Cauzio. Tous pour la consigne maintenant! http://equiterre.org/sites/fichiers/fr_rapportobsolescence_equiterremai2018.pdf

recyclage et de valorisation locale du verre de la Commission des transports et de l'environnement du Québec en août dernier.³

Équiterre a aussi participé à la consultation sur la Révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en mai dernier. Dans son mémoire, « La réduction à la source comme ligne directrice des actions et projets à venir sur le territoire de la CMM »⁴ l'organisme discutait notamment de consignation et d'initiatives de réduction des articles à usage unique.

Enfin, l'organisme environnemental a appuyé la pétition, initiée par Charles Montpetit, ayant mené à la tenue de la présente consultation sur l'enjeu du contrôle des circulaires à Montréal. Plus de 16 600 signataires ont alors demandé :

- D'amender le règlement pour qu'une circulaire puisse seulement être déposée sur une propriété si le résidant l'accepte en affichant un logo représentant une circulaire entourée d'un cercle bleu.
- De faire remplacer tout sac de plastique pour circulaires par un emballage qui n'a pas à être séparé du contenu pour être recyclé.
- D'appliquer fermement l'amende prévue quand une infraction est commise.

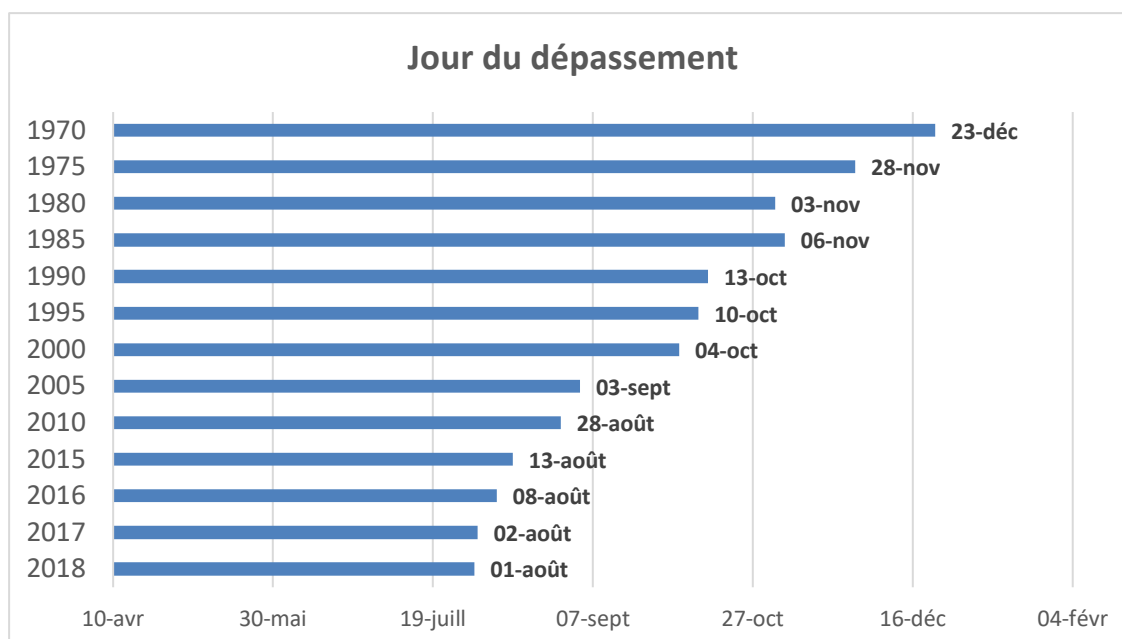
Équiterre tient à souligner que la forte mobilisation citoyenne entourant la présente consultation publique illustre bien l'intérêt que suscite la mise en œuvre d'actions concrètes pour la réduction à la source.

Faire du contexte actuel un levier de changement

Chaque année, le jour du dépassement, soit la date à laquelle l'humanité a consommé plus de ressources renouvelables que la Terre est capable de produire en un an, est devancé. Un changement de paradigme doit se faire, et il passe par la réduction à la source.

³ Équiterre (2019). Des actions structurantes en réduction à la source pour faire face aux enjeux de la gestion du verre et des matières recyclables au Québec. <http://equiterre.org/publication/memoire-sur-les-enjeux-de-recyclage-et-de-valorisation-locale-du-verre>

⁴ Équiterre (2019). La réduction à la source comme ligne directrice des actions et projets à venir sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. http://equiterre.org/publication/memoire_matières_residuelles



Les changements d'habitudes au niveau de la réduction à la source ont un fort potentiel pour accroître la résilience et réduire les émissions de GES, cohérent avec l'engagement de la Ville de Montréal de réduire ses émissions de 80 % d'ici 2050.

En plus d'avoir un impact sur l'utilisation des ressources, la GMR est directement liée aux émissions de gaz à effet de serre. En 2016, l'enfouissement et l'incinération des déchets représentaient 6,2 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec.⁵ De plus, la collecte et le transport des matières résiduelles dans l'agglomération montréalaise représentent 7,5 millions de kilomètres de transport en camion sur une base annuelle.⁶ C'est sans compter le transport et les activités commerciales liées à la surconsommation, qui ont également une incidence sur les GES. Dans un rapport de la firme de conseils stratégiques Dunskey, produit à l'intention du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), sur les trajectoires de réduction des émissions de GES au Québec, l'analyse du portrait des émissions issues des déchets soulève le constat d'« [...] une croissance des émissions, notamment dans les secteurs des déchets, de l'industrie et de l'agriculture. [...] le secteur des déchets connaît une légère décroissance de ses émissions de GES à court terme, mais une croissance à long terme. »⁷ Cela démontre une certaine stagnation dans l'amélioration des pratiques en GMR et en réduction à la source, mais le rapport présente un grand optimisme quant à la possibilité de réduire leurs

⁵ MELCC (2018). Inventaire québécois des émissions de GES en 2016 et leur évolution depuis 1990.

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2016/inventaire1990-2016.pdf>

⁶ Ville de Montréal (2019). Montréal, objectif zéro déchet – Projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PR%C9SENTATIONPDGMR_2020-2025.PDF

⁷ Dunskey (2019). Rapport final trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050.

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/trajectoires-emissions-ges.pdf>

émissions, notamment par le captage du méthane dans les sites d'enfouissement et la valorisation énergétique. Il y a donc matière à agir sur la GMR, d'abord grâce à la réduction à la source, puis vers de meilleures pratiques quant à leur élimination.

Chose certaine, les citoyens réclament des changements majeurs quant aux plans et actions nécessaires pour faire face à la crise climatique. Le 27 septembre dernier, 500 000 personnes ont marché dans les rues de Montréal, et des dizaines de milliers d'autres partout dans la province. Le mouvement revendiquait aux trois paliers de gouvernements de :

- S'assurer, à travers des campagnes de sensibilisation régulières, que la population est pleinement informée de la gravité des dérèglements climatiques et de l'effondrement de la biodiversité.
- Adopter une loi climatique qui force l'atteinte des cibles de GES recommandées par le GIEC pour limiter le réchauffement du climat à 1,5 degré.
- Interdire tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures, et mettre un terme à toutes les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles.
- Créer des structures régionales permettant à la population de contribuer à une transition juste porteuse de justice sociale.

Les gens sont également prêts à poser des gestes personnels pour diminuer leur empreinte écologique. À titre d'exemple, plus de 283 000 personnes ont signé le Pacte pour la transition, dans lequel se trouvaient deux principaux engagements liés à la réduction à la source :

- « Réduire [sa] consommation, [sa] production de déchets (réutiliser, recycler, composter) et le gaspillage sous toutes ses formes, notamment énergétique;
- Réduire [sa] consommation de plastique, en choisissant entre autres les produits les moins emballés.⁸ »

Il y a une conscientisation accrue de la population par rapport aux enjeux environnementaux, et en ce qui a trait à la GMR. Le mouvement zéro déchet, et l'intérêt des citoyen(ne)s par rapport à la réduction à la source est réel. Plus de 11 000 participant(e)s ont assisté au Festival Zéro Déchet à l'automne 2018, 569 foyers ont soumis leur candidature au Défi Zéro déchet de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie et les initiatives – tant entrepreneuriales que citoyennes – se multiplient.

Des municipalités composant la CMM sont à l'avant-garde des actions de réduction à la source. C'est notamment le cas de la Ville de Brossard qui a interdit en 2016 l'utilisation de sacs de plastique⁹ et de la Ville de Montréal qui a annoncé la tenue de consultations publiques sur le bannissement des objets à

⁸ Pacte pour la transition. <https://www.lepacte.ca/>

⁹ Ville de Brossard. Sacs d'empiette. <https://www.brossard.ca/affaires/sacs-d-empiettes>

usage unique dans le but d'adopter une réglementation au printemps 2020¹⁰. Dans le cas particulier du contrôle de circulaires, la Ville de Mirabel a adopté, en août dernier, un règlement de type « opt-in » qui en fait la première municipalité québécoise à interdire la distribution automatique de circulaires ensachées.¹¹ Il faudra que la Ville de Montréal suive attentivement le recours juridique intenté par TC Transcontinental qui conteste ce nouveau règlement.

LA RÉDUCTION À LA SOURCE

Équiterre est d'avis que, dans le contexte des crises climatique et de recyclage au Québec, mieux vaut réduire à la source les déchets. Les scientifiques sont clairs : nous devons agir rapidement et ceci ne pourra se faire sans heurts. Équiterre se questionne donc quant à la pertinence du système de consommation que propose les circulaires : la création de besoins, souvent non nécessaires, qui porte à la surconsommation de biens. Les habitudes de consommation doivent changer. Équiterre reconnaît que dans certains cas, les rabais proposés en alimentation peuvent avoir une incidence importante pour certains foyers à revenus moins élevés, et que l'accès à l'information est un enjeu important. Des solutions sont proposées pour tenir compte de ces enjeux particuliers. Toutefois, la nécessaire transformation des mentalités est possible en incitant les consommateurs à adopter de nouveaux comportements. Les publicités non sollicitées ne pourront favoriser ce changement de comportement.



« Notre
maison est
en feu! »
Greta Thunberg

La gestion des matières résiduelles fait partie des enjeux rattachés à la transition écologique, tant en ce qui a trait à la révision des modes de consommation pour réduire à la source qu'au développement d'alternatives permettant de moins générer de déchets. Équiterre est d'avis que les réflexions et les changements qui seront mis en place ne doivent pas être faits pour préserver le fonctionnement des systèmes, mais plutôt pour contribuer à la concrétisation d'actions structurantes pour tendre vers le zéro déchet.

Il n'y a pas de raccourcis dans l'équation d'un monde où on produit moins de déchets. Pour y arriver, un travail de fond de toutes les parties prenantes doit être fait. Sur un horizon de 5 à 10 ans, il faut accroître la résilience du système de récupération en tenant compte des objectifs de réduction à la source. La

¹⁰ Metro. Montréal fait un pas de plus pour interdire l'usage des articles et plastiques à usage unique, 24 avril 2019. <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2312805/montreal-fait-un-pas-de-plus-pour-interdire-lusage-de-plastiques-a-usage-unique/>

¹¹ Ville de Mirabel. Règlement No 2326. https://ville.mirabel.qc.ca/uploads/2._Ville/2.5_Reglements/2326.pdf

vision mise de l'avant devrait en ce sens intégrer la responsabilisation des entreprises et de la population face à la concrétisation de ces objectifs.

Or, les centres de tri reçoivent trop de matières dont le traitement s'avère complexe et les marchés de ventes limités. La hausse des standards de qualité imposée par la Chine en 2018 a mené à une baisse drastique des exportations des matières recyclables vers ce principal marché, faisant chuter l'indice du prix des matières recyclables de 154 \$ par tonne en janvier 2017 à 20 \$ par tonne en septembre 2019.¹²

La présence des circulaires dans le recyclage a un impact important sur les coûts associés à la gestion des matières résiduelles à la Ville de Montréal. En effet, les 800 000 circulaires distribuées hebdomadairement à Montréal génèrent 20 800 tonnes de matières résiduelles, dont 416 tonnes de plastique. Les circulaires représenteraient environ 11 % du total des matières recyclables dans les centres de tri,¹³ ce qui équivaut à des coûts de transport et de traitement de 3,5 M\$ annuellement.¹⁴

Tel que le recommande¹⁵ la Commission des transports et de l'environnement sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale verre où les problématiques des centres de tri furent grandement discutées, il est nécessaire que « tous les choix du gouvernement dans le dossier des matières résiduelles s'inspirent de la hiérarchie des 3RV telle que décrite dans la Loi sur la qualité de l'environnement », ainsi que de « poursuivre la sensibilisation et l'éducation relative à la saine gestion des matières résiduelles. »

Équiterre croit que, en matière de gestion des matières résiduelles, nous devrions même discuter de 5R : Refuser, Réduire, Réparer, Réemployer et, en dernier lieu, Recycler. La question des circulaires ne doit donc pas qu'être envisagée sous l'angle du recyclage. Il est aussi opportun de viser la réduction à la source en permettant aux Montréalais de refuser les matériels promotionnels distribués à leur domicile. Ainsi, Équiterre propose trois recommandations dans le cadre des présentes consultations. Celles-ci correspondent aux éléments de la pétition sur le contrôle des circulaires déposée à la Ville de Montréal.

¹² Ville de Montréal (2019). Montréal, objectif zéro déchet – Projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PR%C9SENTATIONPDGMR_2020-2025.PDF

¹³ Ville de Montréal (2019). Consultation publique sur le contrôle des circulaires.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_CIRCULAIRES_20190918.PDF

¹⁴ Calcul effectué à partir du document de référence, recensant les coûts associés à la gestion des matières recyclables en 2018 : (Coûts de transport (22,3 M\$) + Coûts de traitement global (9,6 M\$)) x 11 % = 3,5 M\$ annuellement pour le transport et le traitement des circulaires envoyés au centre de tri de Montréal.

¹⁵ Commission des transports et de l'environnement. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cte/mandats/Mandat-41019/index.html>

Recommandation 1 : Employer le mécanisme d'adhésion de type « opt-in » pour la livraison des circulaires

À l'heure actuelle, le mécanisme retrait « opt-out » fait défaut. Les autocollants apposés sur les boîtes postales des citoyens ne sont majoritairement pas respectés et les contrevenants ne semblent pas s'en préoccuper outre mesure. Ainsi, les citoyens ayant fait le choix de refuser les circulaires doivent garnir leur bac de recyclage malgré leur intention. Cela cause frustration et surtout des déchets inutiles.

Le Canada a légiféré l'usage des courriels à caractère commerciaux en édictant la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP). Cette loi balise les courriels pouvant être envoyés aux particuliers tant pour les entreprises, les organismes et organisations. Elle définit notamment les consentements tacites et exprès. Cette loi a permis la réduction des pourriels dans les boîtes courriel des Canadiens, grâce au mécanisme d'« opt-in ». Sans aller aussi loin que cette loi, particulièrement en ce qui a trait au partage de données personnelles, la distribution de circulaires devrait se faire uniquement lorsque les résidents affichent clairement leur intention par la pose d'un autocollant par exemple. Cet autocollant pourrait être distribué gratuitement lors de l'envoi des circulaires, jusqu'à la mise en application du règlement afin d'assurer la transition vers le nouveau mécanisme de distribution.

Le mécanisme du « opt-in » est d'ailleurs une recommandation de la CMM suite à l'avis de plusieurs citoyens exaspérés par la distribution générale des circulaires. Celle-ci demande la modification de son PMGMR afin « Que la gestion des circulaires soit faite selon l'approche d'une distribution volontaire plutôt que systématique. Les journaux locaux, une importante source d'information locale, ne devraient pas être touchés par cette mesure. »¹⁶

Tel que mentionné précédemment, la Ville de Mirabel a déjà légiféré en faveur de l'« opt-in » et la Ville de Mont-Royal a indiqué son intention de le faire dans un premier temps en vue de possiblement interdire complètement la distribution de circulaires.¹⁷ Fait intéressant, 82 % des commerces sont favorables à l'adoption d'une mesure « opt-in », et ce, tant chez ceux qui utilisent la distribution de circulaires que ceux n'usant pas de cette méthode publicitaire.¹⁸

¹⁶ CMM (2019). Rapport de consultation publique de la commission de l'environnement – Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/consultation/pmgmr/rapport_consultation_design.pdf

¹⁷ Ville de Mont-Royal (2019). <https://www.ville.mont-royal.qc.ca/fr/nouvelles/divers/mont-royal-va-interdire-chauffage-mazout-contraindre-encore-plus-chauffage-bois>

¹⁸ Segma. Sondages d'opinion sur la distribution des circulaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_SEGMA_CIRCULAIRES_20190918.PDF

Quant à la logistique de distribution des circulaires dans un mécanisme d'« opt-in », celle-ci pourrait se faire de même manière qu'actuellement, tout en respectant le règlement. La réticence des distributeurs face à un changement vers le mécanisme d'« opt-in » laisse entrevoir une certaine appréhension face à une faible adhésion des citoyens à la distribution des circulaires. Cela serait, en quelques sortes, l'aveu du désintéressement des citoyens envers les circulaires.

Recommandation 2 : Réduction des emballages et alternatives de distribution

Alors que la Ville de Montréal a déjà interdit les sacs d'emplètes de 50 microns et moins¹⁹ et envisage le bannissement des objets à usage unique, l'élimination des emballages des circulaires va de soi. Des solutions allant aux boîtes distributrices où le citoyen peut sélectionner les publicités qui l'intéressent à la réduction à la source des emballages doivent être envisagées. Déjà, 41 % des circulaires ne sont pas regroupés dans un sac.²⁰

Le recyclage des sacs de plastique est particulièrement problématique. En effet, selon RECYC-QUÉBEC, il est difficile pour les centres de tri de trouver des débouchés locaux pour les sacs et pellicules, ces derniers étant concentrés presque exclusivement en Asie.²¹ Les sacs plastiques, s'ils ne sont pas bien triés à la source, c'est-à-dire ensachés pour en faire des sacs de sacs et pellicules de plastiques, causent des problématiques dans les centres de tri : les sacs « libres » peuvent bloquer les machines.²² De la même manière, si le contenu des publisacs n'est pas retiré des sacs, le papier contenu sera plus difficilement – voir pas – recyclé puisque cela requerrait une opération de tri manuelle supplémentaire. Ainsi, malgré l'annonce d'un taux de récupération respectable de 82 % dans le cadre du sondage d'opinion sur la distribution des circulaires sur le territoire de la Ville de Montréal, le taux de recyclage réel des sacs de plastique est inconnu. Le taux de recyclage, défini comme la proportion des matières résiduelles récupérées qui sont réintégrées dans un processus de fabrication ou autrement valorisées, ne fait pas partie des données colligées par la ville de Montréal.

La substitution des sacs de plastique par d'autres emballages doit être envisagée avec prudence. À titre d'exemple, l'exclusion des sacs de 50 microns et plus du bannissement des sacs d'emplètes à usage unique a mené à certaines dérives. Encore aujourd'hui, une importante proportion des commerces situés sur le territoire de la municipalité a continué à offrir quasi systématiquement des sacs de plastique – plus épais – en chargeant des frais au consommateur.

¹⁹ Ville de Montréal. Bannissement des sacs de plastique.

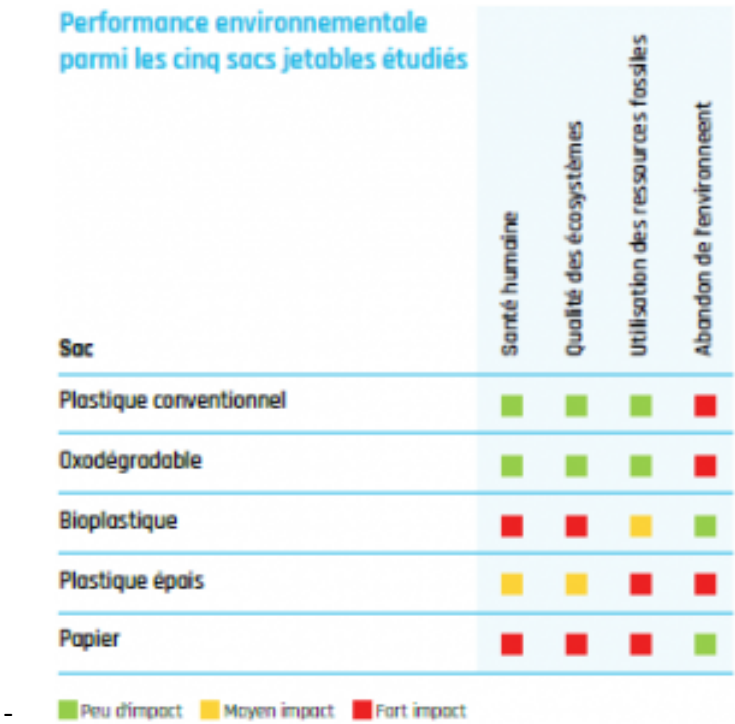
https://www.ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,142802776&_dad=portal&_schema=PORTAL

²⁰ Ville de Montréal (2019). Consultation publique sur le contrôle des circulaires.

²¹ RECYC-QUÉBEC (2018). Collecte sélective – Sacs et pellicules de plastique. <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-sacs-pellicules.pdf>

²² Ville de Montréal. Matières recyclables. <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/mati%C3%A8res-recyclables>

Or, l'analyse de cycle de vie réalisée par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) relevait que parmi les sacs à usage unique, ceux de plastique plus épais – s'ils ne sont utilisés qu'une seule fois – ont un impact environnemental supérieur à ceux de moins de 50 microns. En effet, pour que l'empreinte environnementale d'un sac de plastique épais soit équivalente ou moindre que celle d'un sac d'emplètes traditionnel, il doit être réutilisé entre 3 et 6 fois pour transporter ses courses.²³ Le transfert de la consommation de sacs de plastique légers vers des sacs plus épais est en ce sens problématique.



Source : RECYC-QUÉBEC (2017).

En cohérence avec la volonté d'une ville zéro déchet, la réduction des emballages des circulaires doit faire partie des positions prises par la commission.

Recommandation 3 : Appliquer fermement le règlement

Que la commission recommande de modifier le règlement ou non, il faudra mettre davantage d'effort dans le respect de celui-ci. La municipalité convient qu'il est difficile de faire respecter le règlement, mais celle-ci renvoie bien souvent les citoyens vers les fournisseurs de circulaires pour déposer leur plainte. Ainsi, la Ville possède un règlement qu'elle n'ose elle-même mettre en application.

²³ RECYC-QUÉBEC (2017). Faits saillants des résultats de l'analyse de cycle de vie environnementale et économique des sacs d'emplètes, <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-sacs-emplètes-faits-saillants.pdf>

L'application du règlement doit viser l'entreprise distributrice et non le simple camelot dont la formation peut être déficiente. Des inspecteurs doivent être assignés spécifiquement, et à intervalle régulier, à l'application du règlement.

CONCLUSION

Les efforts menés par la Ville de Montréal dans la transition écologique doivent impérativement passer par la réduction à la source des déchets. La Ville a le devoir de créer des systèmes qui permettent aux citoyens de faire le bon geste, et de proposer des alternatives pour répondre aux enjeux qui découleront de ces changements. Dans le cadre de la présente consultation, la Ville a l'opportunité de renforcer un règlement qui peut aller en ce sens.

Le contrôle des circulaires est en lien direct avec les engagements de la ville de Montréal par le biais de sa signature de la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* et de son objectif de réduction à la source de 10kg/hab./an formulé dans son Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025. De plus, ce document met de l'avant l'action prioritaire de mobiliser les communautés. En ce sens, il est important de rappeler que la pétition ayant mené à la tenue de cette commission est une initiative citoyenne qui a obtenu un important appui et a suscité une mobilisation citoyenne qui devrait être prise en considération par la commission.

Cela prend du courage politique pour apporter les changements nécessaires, mais c'est aussi répondre à la population qui demande des changements écologiques majeurs provenant de nos dirigeants.